

DELIBERATION N° 2023/41

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Affectation des résultats 2022 Budget Principal

Convocation du : 12 avril 2023

Rapporteur : Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 12 avril 2023 à 20h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été affiché en Mairie le 17 avril 2023

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 17 avril 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : 15

Etaient Absents excusés représentés : 4

Etaient absents excusés non représentés : 0

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE****SEANCE PUBLIQUE DU 12 avril 2023**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé d'exploitation de **675 391 .03 €** et un déficit d'investissement de **92848.22 €**
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Déficit d'investissement	92848.22 €
Restes à réaliser Dépenses Investissement	71585.42€
Restes à réaliser Recettes Investissement	27681.12€
Déficit sur restes à réaliser Investissement	43904.30 €
Besoin de financement	136 752.52 €

↳ **Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat, au BP 2023, comme suit :

- au compte de recettes 1068 – réserves 150 000 €
- au compte de dépenses 001 – résultat investissement reporté - 92 848.22 €
- au compte de recettes 002 - résultat exploitation reporté..... 525 391.03€

↳ **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 12 avril 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Pelnie MENQUET




Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

